

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	31 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1^{er} OCTOBRE

La situation au Tonkin

Le bruit court que le gouvernement aurait pris la résolution d'inviter M. de Lanessan à revenir en France pour fournir personnellement au Parlement des explications sur la situation au Tonkin. Nous doutons fort de l'exactitude de cette rumeur pour toutes sortes de raisons. Il nous semblerait en tout cas fort peu honorable pour le gouvernement de faire ainsi l'aveu public qu'il se reconnaît incapable soit de connaître, soit d'expliquer la véritable situation des choses.

C'est peut-être, il est vrai, une raison pour que la rumeur soit exacte. Il est fort possible, en effet, que le gouvernement n'ait ni les lumières ni l'énergie nécessaires pour débrouiller une affaire qui paraît singulièrement compliquée.

Il est remarquable que les nombreux gouverneurs que le gouvernement a successivement envoyés au Tonkin se sont toujours trouvés d'accord sur un point : la profonde satisfaction que leur causait leur propre administration. Nous ne nous souvenons pas en revanche d'en avoir rencontré un seul qui ne fit preuve d'hostilité ou tout au moins d'une malveillance marquée par l'élément militaire.

Celui-ci, de son côté, n'a jamais dissimulé son mécontentement des procédés de l'administration civile. Ce mécontentement semble plus grand encore depuis que M. de Lanessan a été envoyé au Tonkin. Les deux plus hautes personnalités militaires de la colonie, le contre-amiral Fournier et le général Reste, ont demandé à être rappelés, et ainsi qu'eux, du reste, ont fait un certain nombre de hauts fonctionnaires.

Dans les journaux républicains nous trouvons presque quotidiennement des articles ayant pour objet les uns d'exalter l'administration de M. de Lanessan, les autres d'appuyer les protestations de l'élément militaire et d'une fraction de l'élément administratif.

Comme, d'autre part, le gouvernement affecte toujours, en ce qui concerne le Tonkin, une discrétion plus remarquable que régulière, nous ne saurions, sans risquer de nous méprendre, dire exactement de quel côté, dans ce conflit permanent, sont les torts. Ce qui apparaît clairement, c'est que le désordre peut-être matériel, mais certainement moral, existe en Indo-Chine. On ne voit pas non plus que le gouvernement paraisse capable d'y mettre fin.

Or, il ne faut pas que l'opinion publique s'y trompe et laisse déplacer les responsabilités. Qu'au Tonkin, il y ait désaccord et lutte entre l'élément militaire et l'élément civil, c'est sans doute la faute soit du gouverneur, soit des chefs militaires, soit de tous les deux, mais avant tout et surtout c'est la faute du gouvernement.

C'est à celui-ci, en effet, qu'il appartient et de délimiter les pouvoirs et de veiller à ce que personne ne sorte des attributions et des pouvoirs qui lui sont conférés. C'est au gouverne-

ment qu'il appartient de choisir les hommes qu'il envoie en Indo-Chine, c'est à lui qu'il appartient encore d'intervenir à temps pour prévenir les conflits ou, s'il n'a pu le faire, pour remettre tout au point.

Demander au Parlement d'intervenir plus ou moins directement dans des questions de cette nature serait d'une incorrection absolue. Le légendaire M. de La Palisse n'hésiterait pas à proclamer qu'un gouvernement est fait pour gouverner. Lorsque le désordre s'introduit dans un service, le gouvernement a le droit et le devoir d'y mettre fin par les mesures qu'il estime convenables, mais il assume toutes les responsabilités devant le Parlement qui n'a point de comptes à demander directement aux fonctionnaires.

ERNEST BAUDOIN.

LE CAS DE M. DUMAY

La République a décidément de singuliers fonctionnaires. M. Dumay, directeur des cultes, possède-t-il bien les capacités nécessaires pour occuper convenablement l'emploi dont il est pourvu ? Nous n'en savons rien. Ce dont nous sommes bien certains, c'est qu'il ne se fait qu'une idée fort vague des obligations de tact et de discrétion qui s'imposent à un haut fonctionnaire.

Un rédacteur du *Matin* est allé le trouver. Aussitôt M. Dumay se précipite de lui faire connaître ses sentiments sur le clergé de Paris et ce, dans des termes absolument incroyables. Sur la capacité de Mgr le Cardinal Richard, sur les talents et les actes de Mgr d'Hulst et le rôle joué par ce prélat dans le diocèse de Paris, M. Dumay homme privé peut avoir l'opinion qui lui convient, si injustes que soient ses idées ; mais M. Dumay, directeur des cultes, devrait savoir qu'un peu plus de tenue convient à un fonctionnaire.

N'est-il pas également scandaleux de voir le directeur des cultes traiter Mgr Richard « d'adversaire politique et religieux ». Pour comble, M. Dumay déclare que « Léon XIII est vieux et que le Nonce se réserve », insinuation aussi claire qu'inconvenante.

« Où sont aujourd'hui, s'est écrié M. Dumay, les Affre, les Darboy, les Morlot ? » On aurait pu lui répondre que les Affre et les Darboy ont été assassinés par les républicains et aussi lui demander où sont les fonctionnaires dont le caractère est à la hauteur de leurs emplois ou même des lois de la simple bienséance.

Il est clair aujourd'hui qu'on cherche à étouffer l'affaire Dumay. Le directeur des cultes, convaincu de..... légèreté, ne souffle mot et a renoncé même à prendre l'*Agence Havas* pour intermédiaire. Le gouvernement n'a garde de sévir contre le fonctionnaire coupable. Nous ne faisons point d'ailleurs difficulté de reconnaître que tout cela est bien dans la tradition républicaine.

Aucun de ceux qui connaissent M. le directeur des cultes ne peut d'ailleurs être surpris. Comme le dit très justement le correspondant parisien du *Journal de Rennes*, M. Dumay « n'a jamais caché ses opinions. Le directeur des cultes, le personnage officiellement chargé

des rapports du gouvernement de la République avec l'épiscopat, a maintes fois déclaré qu'il était affilié à la Franc-Maçonnerie et que l'Église catholique et ses dogmes lui inspiraient la plus profonde aversion. Personne n'ignore que Paris est le rendez-vous des ecclésiastiques tarés. »

Le correspondant ajoute :

« Tous les prêtres suspects dont la province se débarrasse, viennent ici chercher un emploi dans n'importe quelle carrière.

« Les uns deviennent correcteurs d'imprimerie ; les autres servent de scribes dans quelques grandes administrations. Paul Bert, pendant son court passage au ministère de l'instruction publique, introduisit plusieurs défroqués dans les bureaux. Quelques-uns firent partie de la rédaction des journaux de gauche. Eh bien ! c'est la plupart du temps à ces malheureux déclassés que M. Dumay demande ses renseignements sur les prêtres « épiscopables ». Certains d'entre eux forment pour ainsi dire une sorte de comité secret, investi de la mission de fournir à M. le directeur des cultes les informations dont il a besoin pour connaître nos évêques et se rendre compte de l'esprit qui règne parmi le clergé. »

M^{re} LE COMTE DE PARIS

M^{re} le Comte de Paris a adressé à M. le comte d'Haussonville une lettre pour le remercier du discours qu'il a prononcé à Montauban.

La lettre ajoute : Le principe monarchique est seul capable de résoudre avec équité les problèmes sociaux qui aujourd'hui s'imposent et qui doivent être résolus de manière à concilier les intérêts des travailleurs avec l'ordre public et la liberté.

La Monarchie sera le gouvernement de tous, maintenir la tradition est nécessaire à la prospérité d'une grande nation européenne.

M^{re} le Comte de Paris termine en s'associant aux glorieux souvenirs de Valmy qui sont pour lui des souvenirs de famille.

NOUVELLES RIGUEURS

Les décrets de 1880

Nous apprenons une grave nouvelle.

Les préfets auraient, il y a quinze jours environ, fait signifier à tous les Collèges et Etablissements Congréganistes où des professeurs Jésuites ou autres étaient rentrés, que les Décrets de 1880 allaient être appliqués dans toute leur rigueur, et que l'on ne tolérerait, comme après les expulsions, que TROIS RELIGIEUX par établissement, à titre de gardiens.

Nous ignorons si les correspondants sont exactement renseignés quant à la circulaire adressée aux préfets par le ministre de l'instruction publique, mais voici ce que nous avons appris dans les milieux les plus officiels :

« Dans les établissements dirigés par les religieux appartenant aux congrégations dissoutes en vertu des décrets de 1880, on avait

» jusqu'à présent toléré la présence de plusieurs de ces religieux rentrés dans les établissements en question au nombre de quatre, cinq et plus.

» Il a été convenu entre le ministre et les directeurs de ces établissements qu'à partir de la prochaine rentrée des classes, il n'y aurait plus exactement que trois religieux appartenant aux congrégations dissoutes.

» Cette mesure n'avait pas été prise au milieu de l'année scolaire, afin de ne pas entraver les études des collégiens.

» Quant à la circulaire adressée aux préfets, par M. Bourgeois, nous n'en avons pas entendu parler. »

Il est certain que l'effet de l'envoi d'une circulaire préfectorale perd toute son importance, après les explications qui confirment le fond de la douloureuse nouvelle qui nous est communiquée.

LETTRE DE M. L'ABBÉ GARNIER

Aux journaux qui ont attaqué les discours de Ronbalx

M. l'abbé Garnier a publié la lettre suivante, pleine d'intérêt, et qui répond à diverses attaques des journaux :

« Vous avez eu la bonté ces jours derniers de me faire une place dans vos colonnes ; je n'aurai pas la mauvaise grâce de m'en plaindre, tout au contraire. Mais vos lecteurs ont droit à toute la vérité ; oui, nous entrons dans la République, nous acceptons franchement cette forme du gouvernement, nous n'en demandons pas d'autre, mais nous disons aussi très franchement qu'il est nécessaire de modifier bien des choses dans un édifice où vous prétendez rester les maîtres.

» Le vaste pétitionnement contre les lois scolaires dont j'ai parlé aussi, et qui semble également ne pas obtenir toute votre approbation, nous en donne deux échantillons.

» Les républicains qui parlent si bien de la liberté approuvent-ils qu'on se moque des Conseils municipaux, qu'on ne tienne pas plus compte de leur avis que d'une balançoire quelconque, et que les préfets imposent brutalement leur volonté dans toutes les communes de France, malgré les électeurs et malgré les élus ?

» L'Union nationale au nom de laquelle se fait ce pétitionnement, pense que cela est mal et contraire à la liberté ; elle trouve que les Conseils municipaux, émanation directe des pères de famille, doivent être consultés pour le choix des instituteurs et des institutrices et que leur avis doit prévaloir avant tout. Nous ne parlons pas plus des cléricaux que des autres : nous voulons la liberté des communes. Si vous voulez le contraire, si vous patronnez le despotisme, dites-le hautement.

» L'Union nationale trouve encore étrange que dans tous les collèges et lycées de l'Etat on donne l'enseignement religieux à tous les élèves dont les parents le demandent, et que dans les écoles primaires cela soit absolument défendu ; les désirs, les demandes les plus pressantes des parents restent vains et inutiles. Est-ce parce que, dans les collèges, il s'agit des

reliés et que dans les écoles primaires on ne rencontre que les pauvres et les ouvriers? On se moque des petits, on les traite comme des esclaves! cela n'empêche pas de crier: Vive l'égalité!

» Voyons, qu'en pensez-vous? dites-nous donc votre avis là-dessus? Et, si vous l'approuvez, envoyez franchement l'égalité promener avec la liberté.

» L'Union nationale demande l'égalité; il faut que l'ouvrier puisse obtenir pour son enfant, dans l'école primaire, l'enseignement religieux comme le patron l'obtient au collège.

» Nous croyons qu'il y a, parmi les vieux républicains, beaucoup de vrais libéraux qui pensent comme nous, qui déplorent une législation et une manière d'agir contraire à toute justice, à toute prospérité nationale, inspirée uniquement par l'esprit haineux de ceux qui prennent leur mot d'ordre dans la maçonnerie allemande et juive.

» Nous avons confiance que la nation pensera comme nous, que l'union se fera entre l'Eglise et les modérés de tous les partis. Alors la France gardera la République, mais la République débarrassée de ce qui en avait fait jusqu'ici un objet d'horreur pour tant d'honnêtes gens.

» On sent bien que cette union se fait; plusieurs avouent ingénument qu'elle les effraye, et, après avoir affirmé très haut que le succès final sera pour le radicalisme impie, ils ajoutent: « Mais si sûrs que nous soyons de la victoire, il n'est que temps de la préparer. » L'aveu, pour être naïf, a bien son mérite.

» Nous aussi nous préparons la victoire en disant hautement ce que nous sommes et ce que nous voulons. C'est ce que j'entendais en disant à Roubaix: « Nous montons dans le train, pour le diriger, » c'est-à-dire avec le désir et l'espoir d'amener nos concitoyens à aiguiller vers la liberté religieuse.

» Agréer, etc.

» TH. GARNIER, prêtre. »

LE PRÉFET DU TARN

Le préfet du Tarn est des plus accommodants qu'on puisse rêver en temps de grèves, du moins dans le camp des grévistes.

Il y a quelques jours, les députés socialistes et le maire de Carmaux organisaient des patrouilles pour empêcher les ouvriers de travailler. Le préfet veut intervenir, en disant que la police lui appartient.

Le maire proteste et menace. Le préfet cède.

Avant-hier, ainsi que nous l'annoncions en dernières nouvelles, des casernements étaient commandés pour faire venir deux escadrons de dragons qui venaient remplacer deux compagnies d'infanterie. Aussitôt le député socialiste révolutionnaire Bandin télégraphie au préfet:

« Nous apprenons l'arrivée de nouvelles troupes; si le fait est exact, la population ouvrière, dont le calme ne s'est pas démenti, sera en droit d'y voir une véritable provocation. Je vous prie de me répondre télégraphiquement. »

Aussitôt le préfet donne au colonel l'ordre de rappeler ses dragons, et les installations qu'on leur destinait sont décommandées.

Encore une fois le préfet cédait aux injonctions du maire et du député révolutionnaires.

Le gouvernement est bien représenté dans le Tarn.

Il est vrai que le préfet ne fait probablement que se conformer aux ordres des ministres.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

DÉRAILLEMENT

Le train de marchandises 1008 a déraillé hier en gare de Vivy. La machine avait quitté les rails par suite d'un affaissement de la voie, et s'est enfoncée dans le sable sans autre accident.

C'est pourquoi il y a eu quelques retards dans la marche des trains et aussi dans la distribution des courriers du soir.

L'accident arrivé le même jour à Vireflay avait déjà mis du retard à tous les trains.

COLLÈGE DE SAUMUR

M. Bernier, professeur au collège de Dinan, est nommé professeur de physique au collège de Saumur, en remplacement de M. Roblot.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Par décret en date du 29 septembre 1892: M. Matrot, ingénieur en chef de 1^{re} classe au corps des mines, chef de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, est nommé directeur des chemins de fer de l'Etat, en remplacement de M. Cendre, décédé.

M. Duportal, ingénieur en chef de 1^{re} classe au corps des ponts et chaussées, membre du Conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat, est nommé sous-directeur des chemins de fer de l'Etat et sera chargé des fonctions de chef de l'exploitation.

RENTRÉE DES ÉCOLES MILITAIRES

Les élèves de la nouvelle promotion de Saint-Cyr et de l'Ecole Polytechnique sont convoqués du 17 au 19 octobre, et ceux de seconde année le 24 octobre.

La rentrée des élèves du Prytanée militaire aura lieu du 7 au 9 octobre prochain. Les

élèves résidant en Corse ou en Algérie pourront retarder leur entrée jusqu'au 20 octobre.

AVIS UTILE

L'administration des contributions indirectes, après avoir assez longtemps ennuyé le pauvre contribuable avec la ridicule question des cigarettes faites à la main, vient d'inventer une nouvelle scie en Maine-et-Loire.

Elle s'en prend à la culture même du tabac, qui pourtant, dans ce pays, n'a guère d'autre rôle que celui de plante d'ornement.

Elle recherche donc, nous apprend-on, les pieds de tabac chez les particuliers et menace les délinquants de toutes les foudres de la législation de 1816, qui ne sont pas une plaisanterie.

En effet, aux termes de la loi de 1816, toute personne qui cultive du tabac, sans l'autorisation de l'Etat, subit une amende de 50 centimes par pied de tabac dans des propriétés ouvertes et de 1 fr. 50 par pied sur les terres closes.

Les contributions indirectes sont en train de s'évertuer pour trouver des applications à ces jolis textes.

Ce qui prouve qu'en l'an 1892, sous la République, la liberté n'est pas plus complète qu'en 1816, et que l'administration est restée aussi fiscale, aussi inquisitoriale.

(Journal de Maine-et-Loire.)

ANGERS. — Théâtre et Concert. — Nous avons dit que la nouvelle troupe d'opéra du théâtre d'Angers, dirigée par M. Yves Guillon, débute jeudi 6 octobre par les *Huguenots*.

Le premier concert populaire de l'Association Artistique sera donné le dimanche 16 octobre.

Le Crime de Marans

NOUVELLE ARRÊSTATION

Segré, 29 septembre 1892.

Aujourd'hui, vers quatre heures, un sieur B..., sans domicile fixe, a été écroué à la prison de Segré, sous l'inculpation de complicité dans le crime de Marans.

Cette arrestation a eu lieu dans les circonstances suivantes:

Un ouvrier sans travail répandait le bruit à Segré, lundi dernier, qu'il avait rencontré sur la route de Saumur à Cholet un individu dont il donnait le signalement, et qui lui aurait, disait-il, fait des confidences sur l'assassinat de Marans.

Cet individu aurait fait le guet pendant que Daburon volait, et ce dernier lui aurait remis la moitié des fonds.

Un mandat d'amener était alors lancé, et le sieur B... était arrêté mardi par la gendarmerie de Chemillé, puis conduit à Cholet et de là à Segré.

B... est d'origine belge, mais il a combattu

dans les rangs de l'armée française en 1870, à l'armée de la Loire.

Il a été très surpris de son arrestation. Loïn de reconnaître sa conversation (qui, aux dires mêmes de son interlocuteur, aurait eu lieu sous l'influence de l'ivresse), B... nie formellement avoir pris part en quoi que ce soit au vol et au crime de Marans: il prétend qu'à ce moment-là il était à Allonnes, près Saumur, et qu'il peut justifier de l'emploi de son temps.

LE CRIME DE SAINT-PATRICE

Aujourd'hui samedi se déroulent devant les assises les débats de cette sinistre affaire. Il est à présumer qu'elle occupera plusieurs audiences; et peut-être la peine capitale sera-t-elle prononcée.

ANCENIS. — Le *Journal d'Anenis* annonce que les cotisations n'ayant pas atteint le chiffre de 1,000 fr., alors qu'une somme de 3,000 fr. était nécessaire pour l'organisation de courses comme celles des années précédentes, le comité a dû renoncer à donner des courses cette année.

GRANDEUR ET DÉCADENCE

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Tours a été longtemps, au point de vue militaire, un important chef-lieu, presque une capitale.

» Nous possédions un général de division commandant en chef, un général de division inspecteur de cavalerie, un général de division commandant la 48^e division d'infanterie. En outre, deux brigadiers chargés des brigades de cavalerie et d'infanterie, puis deux autres, le chef d'état-major et le chef du génie. En tout sept généraux, dont trois divisionnaires.

» Maintenant, nous ne possédons plus qu'un seul divisionnaire: le général commandant en chef. Depuis trois ans déjà, le siège de la 48^e division d'infanterie a été transféré à Angers. Enfin, à la suite du départ des deux régiments de cavalerie qui viennent de nous quitter, il est probable qu'Angers deviendra également le chef-lieu de l'inspection générale de cavalerie.

» Nos édiles ne se sont pas émus de l'amoin-drissement de la capitale militaire confiée à leur administration par des électeurs bénévoles dont les intérêts pourront cependant souffrir de cette décadence qui s'accroît. »

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 30 septembre. — André-Ernest-Léon-Henri Roland, rue Saint-Jean.

Le 1^{er} octobre. — Georges-Robert-Alexis Roger, rue Basse-Censier.

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

XIII

Lorsqu'on eut annoncé à M. Loubert que son souper était servi, il se rendit dans la salle à manger, après avoir fait signe à sa fille de l'accompagner. Eléonore suivit son père avec une lenteur qui prouvait du mécontentement; madame Granval, Suzanne et Léonce restèrent dans le salon.

— Je suis ravie que mon frère soit revenu, dit la baronne, mais je ne l'espérais pas encore. Mon fils, soyez aimable pour votre oncle, en attendant que de nouveaux liens lui donnent d'autres droits encore plus sacrés à votre affection que ceux qu'il a déjà.

C'était la première fois, depuis bien des jours, que madame Granval faisait allusion au mariage de son fils avec la fille de son frère.

— Je ne sais pas ce que vous entendez par ces mots, être aimable, ma mère, répondit Léonce. J'ai beaucoup d'attachement pour

mon oncle, et si je le lui exprime mal, je tâcherai de lui en donner des preuves dans l'occasion.

— Ce sera encore mieux, mon ami. Je voudrais aussi, continua la baronne, que vous prissiez la même résolution à l'égard de votre cousine. J'ai peut-être tort, mais il me semble que vous n'êtes pas pour elle comme pour nous.

— Ce n'est pas faute de bonne volonté; cela vient, je crois, de ce que je ne trouve jamais rien à lui dire. Je ne suis pas à mon aise avec elle comme avec vous; j'ai toujours inté-rieurement l'idée qu'elle se moquera de moi si je lui parle.

— Cela vient de ce que vous avez été élevés ensemble, dit Suzanne; vous êtes comme un frère et une sœur qui s'aiment trop pour craindre de se contrarier quelquefois. Votre cousine, monsieur Léonce, est une personne vraiment supérieure.

— Vous pouvez en juger mieux que moi, mademoiselle, et puisque vous le dites, je le crois.

Léonce prononça ces mots avec une tristesse qui annonçait plus de condescendance que de conviction. Cette volonté absolue était

devenue incertaine.

— Je regrette plus que jamais de n'avoir pas eu assez de pouvoir sur votre cœur pour vous déterminer à prolonger encore votre séjour ici, dit la baronne à demi-voix en s'adressant à Suzanne. Votre présence nous serait bien utile, car vous avez beaucoup d'influence sur Léonce, et je crains qu'il ne veuille pas épouser ma nièce.

— Cette influence dont vous parlez, madame, Eléonore la prendra quand elle voudra, maintenant, et je suis certain qu'elle en a le désir et la volonté.

— Dieu vous entende, ma chère amie; quant à moi, j'ai été si éprouvée depuis quelques années, qu'il n'y a plus qu'une chose qui me semble sage, c'est de trembler toujours, et jusqu'à ce que ce mariage soit fait, j'aurai de la peine à me persuader qu'il se fera.

Pendant cet *a parte*, Léonce était tombé dans une rêverie profonde et triste, à en juger par l'expression de sa physionomie.

Sa mère et Suzanne ayant cessé de parler, leur silence le rappela à lui-même. Il fit un mouvement comme un homme qui s'éveille, puis il se leva avec précipitation, s'approcha de mademoiselle d'Estouville et lui dit:

— Pendant qu'Eléonore n'y est pas, vous seriez bien aimable de chanter: votre musique m'a fait tant de bien l'autre jour!

— Pourquoi faites-vous cette demande en l'absence de votre cousine, mon ami? interrompit la baronne.

— Parce qu'elle serait peut-être fâchée que je ne la lui fisse pas à elle-même. Et... vous le dirai-je? son chant ne me plaît pas.

— Chantez donc, ma chère Suzanne, continua madame Granval; j'aurai ma part du plaisir que vous ferez à mon fils.

Suzanne aurait voulu refuser, mais, d'une part, elle craignait de laisser deviner le motif de son refus, et, de l'autre, elle ne voulait pas courir la chance de causer à Léonce une irritation qui retomberait peut-être sur Eléonore.

Seulement elle se souvint qu'elle avait dû son premier succès au choix qu'elle avait fait d'une musique simple et presque vulgaire, adaptée à des paroles naïves, et elle crut qu'elle produirait moins d'effet en faisant entendre une mélodie large et savante, composée sur une poésie de l'ordre le plus élevé, et par conséquent hors de la portée de l'intelligence naissante de Léonce.

Elle feuilleta plusieurs cahiers de musique,

DÉCÈS

Le 30 septembre. — Arsène-Marie-Louise Ossant, 44 mois, rue de la Croix-Verte.

PÉRILLEUSE ASCENSION

On écrit de Lyon, 28 septembre :

« Ce matin partait du parc de la Tête-d'Or le ballon *Espérance*, emportant MM. André, directeur de l'observatoire de Lyon; Lecadet, son préparateur, et le commandant Piraud.

» Le but de cette ascension était de prendre des mesures électriques à grande distance.

» Au cri de : Lâchez tout ! l'aérostat s'éleva en ligne droite, mais il fut presque aussitôt pris en travers par le vent du nord, qui soufflait violemment, et arriva ainsi au-dessus de Châtillon-sur-Chalaronne.

» Tout alla bien jusque-là, mais subitement un coup de fuite se produisit à la soupape et le ballon tomba rapidement, à ce point de raser les maisons.

» Le commandant Piraud, qui était dans les cordages, jeta tout ce qui se trouvait dans la nacelle.

» Le ballon remonta légèrement, mais à la suite de la secousse, le malheureux commandant fut projeté sur le toit d'une maison et vint s'abîmer sur le trottoir.

» Le ballon alors s'éleva de deux ou trois cents mètres, tandis que les deux voyageurs qui restaient dans la nacelle ne comprenaient rien à la secousse épouvantable qui venait de les faire remonter.

» Lorsque l'aérostat tomba enfin, les habitants de Châtillon trouvèrent évanouis dans la nacelle M. André, directeur de l'observatoire, et son préparateur M. Lecadet.

» Voici l'état exact des blessés :

» Le commandant Piraud a une lésion au cœur et des fractures nombreuses ; son état est désespéré. M. André a un bras cassé ; son état est assez grave. Quant à M. Lecadet, il n'a que des contusions sans gravité.

» Cet accident cause une émotion très vive dans notre ville où le commandant Piraud est très connu. Le commandant s'occupait depuis longtemps d'aérostation et fut même appelé au parc aérostatique, il y a deux ans, par le capitaine Renard, pour y soumettre une machine de son invention qui était adaptée au ballon *Espérance*, dans lequel il est monté hier. »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SEPTEMBRE 1892

Voyages aux stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle du Midi, vient d'adopter de nouvelles mesures en vue de faciliter les voyages aux Pyrénées et sur les bords du golfe de Gascogne.

et elle se détermina pour le grand air de Niemand sur la *Lac*, de Lamartine.

Effectivement, l'introduction de ce morceau ne parut pas du goût de Léonce, qui retomba dans sa rêverie avant la fin de la première strophe ; mais quand Suzanne arriva à cette autre :

Un soir, l'en souvenir-il ? nous voguions en silence
On n'entendait au loin, sur l'onde et sous les cieux,
Que le bruit des rameurs qui frappaient en cadence
Les flots harmonieux.

Le jeune baron devint subitement attentif, et bientôt son attention se changea en attendrissement et en enthousiasme. Cette poésie, simple et majestueuse comme la nature, lui rappela le magnifique spectacle qu'il avait eu sous les yeux peu d'heures auparavant. Il crut revoir la haute futaie, à la fois pleine de vie et de mystère, les riches collines couvertes de moissons, les hameaux animés et paisibles, les astres se levant dans le ciel à mesure que la nuit descendait sur la terre. Attendri, transporté, retenant son souffle dans la crainte de perdre un mot ou un son, son âme chantait intérieurement à l'unisson de ces deux poèmes si dignes l'un de l'autre. Ce n'était plus l'enseignement simple de la charité qu'il recevait par l'exemple d'une bonne action, c'était la grande

1° La durée de validité des billets d'aller et retour, individuels, de toutes classes, réduits de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classe sur les prix du tarif général, vient d'être portée de 10 à 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

En outre, la durée de chacune des deux périodes de prolongation qui sont accordées aux voyageurs moyennant le paiement, pour chacune d'elles, de 10 0/0 de la valeur du billet, est portée de 5 à 10 jours.

2° Les billets d'aller et retour de famille à prix réduits, de 1^{re} et de 2^e classe dont la durée de validité est de 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, devaient anciennement comprendre au moins trois personnes.

Or, une réduction de 20 0/0 sur les prix du tarif général est accordée, actuellement, aux familles de deux personnes ayant à parcourir une distance d'au moins 500 kilomètres, aller et retour compris.

Ces divers billets sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins 4 jours à l'avance, pour les stations ci-après : Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Aix-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Camboville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestlas (Cauterets), Pau, Prades (Le Vernet et Molitg), Saint-Flour (Chandesaignes), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

A cette nomenclature, il convient d'ajouter la station de Boulou-Perthus pour laquelle, jusqu'à présent ces billets n'étaient pas délivrés.

FAITS DIVERS

HECTOR CRÉMIEUX

Hector Crémieux, l'auteur dramatique bien connu, s'est suicidé l'avant-dernière nuit en se tirant un coup de revolver.

Il était né à Paris le 10 novembre 1828.

COLLISION DE TRAINS

On télégraphie de Versailles, 30 septembre : « Deux trains de marchandises se sont pris en écharpe à la gare de Viroflay, l'un des trains venait de Montparnasse, l'autre était sur la ligne de Saint-Lazare à Versailles, rive droite.

» Les dégâts matériels sont assez importants et la circulation a été interrompue sur les deux voies obstruées jusqu'à dix heures et demie.

» L'un des trains contenait un certain nombre de wagons de bestiaux ; les bœufs et les moutons se sont échappés et couraient, affolés, dans la plaine.

» Il n'y a pas eu d'accident de personnes. »

LES EXPOSITIONS UNIVERSELLES

A propos d'expositions universelles, sait-on quels ont été les emplacements des quinze

et harmonieuse voix du génie qui arrachait à leur long sommeil tous les doux sentiments de son cœur, toutes les nobles facultés de son intelligence. En ce moment il aurait presque pu dire tout ce qu'il éprouvait, s'il n'eût senti en même temps qu'il devait le taire.

— Oh ! mon Dieu ! que c'est beau ! s'écriait-il en levant les mains vers le ciel et en les posant ensuite sur son visage, comme s'il voulait cacher tout ce qui se passait dans son âme.

— Merci, Suzanne, dit madame Granval en pressant tendrement les mains de mademoiselle d'Estouville, encore errantes sur le clavier frémissant. Mais pourquoi nous quittez-vous, mon enfant ?

— Je ne vous quitterai pas tant que vous le croyez madame : ma pensée restera au milieu de vous.

Suzanne avait à peine prononcé ces mots, que Léonce, découvrant son visage, reprit :

— Vous allez partir, mademoiselle, et vous penserez à nous !... Eh bien ! dites-vous qu'après ma mère, à qui je dois la vie, personne n'a plus de droits que vous à ma reconnaissance et à mon affection.

Puis il se leva, et il quitta le salon avec une précipitation qui trahissait un grand trouble intérieur.

(A suivre.)

Expositions universelles de Paris depuis un siècle ? En voici la liste soigneusement relevée :

- 1^{re} An VI (1798) Au Champ-de-Mars.
- 2^e An IX (1801) Cour du Louvre.
- 3^e An X (1802) Cour du Louvre.
- 4^e 1806 Esplanade des Invalides.
- 5^e 1819 Salles du Louvre.
- 6^e 1823 Salles du Louvre.
- 7^e 1827 Cour du Louvre.
- 8^e 1834 Place de la Concorde.
- 9^e 1839 Grand carré des Champs-Élysées.
- 10^e 1844 Palais des Champs-Élysées.
- 11^e 1849 Carré des jeux aux Champs-Élysées.
- 12^e 1855 Palais de l'Industrie.
- 13^e 1867 Champ-de-Mars.
- 14^e 1878 Champ-de-Mars et Trocadéro.
- 15^e 1889 Champ-de-Mars ; Trocadéro et Esplanade des Invalides.

Echo du Centenaire :

Au banquet de N..., commune très républicaine de l'Oise, le maire, entouré de son Conseil municipal, et appuyé par la fanfare locale, s'écrie :

— Citoyens ! de même que nos ancêtres, il y a cent ans, nous allons aujourd'hui inaugurer une ère nouvelle...

Un conseiller municipal, interrompant :

— Nous ne voulons pas d'une air nouvelle ! Nous voulons la *Marseillaise* !

Et la fanfare attaque l'air national.

LE NOUVEAU « CHAMP DU DÉPART »

Calvignac en chantant nous ouvre la barrière.

Fiers ouvriers, bravons les lois ;

Que du Nord au Midi la dynamite altière

Guette les immeubles bourgeois !

Tremblez, patrons, race inhumaine,

Ivres de bon vin et d'orgueil,

Le prolétariat s'amène,

Tyrans, descendez au cercueil !

M. Prudhomme et son fils à la fête du 22 septembre.

— Papa, quel est donc ce char ?

— C'est le char de l'Etat.

— Ah ! mais où donc est le volcan ?

Le vélocipédiste *Corre* a fait la route de Paris à Brest en trente heures.

Voilà un voyage *brestemment* fait.

Un parvenu, qui vient de se faire construire un hôtel superbe, complimente son architecte :

— Ah ! pour une belle hôtel, c'est une belle hôtel... On ne peut pas dire autrement !

— Mais si, mais si, fait modestement l'architecte.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 30 septembre 1892.

La réponse des primes n'apporte aucun changement dans les dispositions du marché qui reste très ferme grâce sans doute au bon marché de l'argent mis à la disposition de la spéculation. Le 3 0/0 reste à 99.87 ; le 4 1/2 est à 105.92.

La tenue de la Rente Italienne à 93.55 se justifie par l'amélioration des recettes budgétaires. L'Extérieure cote 65 3/8. Les Fonds Russes sont en réaction sensible.

La Banque de France s'inscrit à 4,400 fr. L'augmentation de 85 millions au portefeuille commercial tient à l'échéance de fin septembre ; l'encaisse or a augmenté de 2 millions.

Le Crédit Foncier conserve son cours de 4,126 fr. de la veille. Les prêts fonciers autorisés dans la dernière séance du conseil sont de 2,376,400 fr. et les prêts communaux de 133,000 fr.

La Banque de Paris est à 670 fr. qui est un cours d'attente.

La Société Générale se traite à 485, au comptant. Les 6.25 de coupon à détacher demain seront promptement regagnés, étant donnée la progression des bénéfices.

Le Crédit Lyonnais conserve son avance à 788 fr. Le portefeuille commercial accuse une amélioration de 4 millions environ, il est de 512,524,000 fr.

Par suite du fonctionnement officiel et complet de la ligne de Jaffa à Jérusalem, l'obligation était introuvable aujourd'hui à 400 fr.

Les Chemins Économiques valent 431 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

AVIS AUX CHASSEURS

La Compagnie d'Orléans, en vue de simplifier l'enregistrement des chiens accompagnés et d'éviter une perte de temps aux personnes

qui les accompagnent, fait délivrer des billets simples et d'aller et retour pour le transport des chiens. Ces billets sont délivrés aux guichets de distribution des billets de voyageurs.

BOURSE DE PARIS

Du 30 Septembre 1892

3 0/0	90 80
3 0/0 amortissable	100 50
4 1/2	105 80

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 1^{er} octobre 1892

GRAVURES

PARIS : Fête du centenaire de Valmy et de la proclamation de la République. — Arrivée de M. Carnot au Panthéon.

Les fêtes juives : Intérieur d'oratoire. — Départ pour la synagogue (Alsace). — La Schallesgoie. — Devant le Talmud. — Préparation des gâteaux. — Le Sacrificateur. — Les Phylactères.

BEAUX-ARTS : Visite inattendue, tableau de M. Ch. Duchêne.

ALLÉGORIE : Les Saisons ; *L'Automne*.

DÉPARTEMENTS : Lyon. Inauguration de la fontaine de Bartholdi, le 22 septembre, sur la place des Terreaux. — Rennes. La statue de Leperdit.

MAROC : Les troupes impériales victorieuses rapportant au Sultan les têtes des Angheristes.

MODE : Toilettes pour septembre.

RUSSIE : Les grandes manœuvres de Moscou.

TEXTE

CHRONIQUES : Courrier de Paris, par Pierre Véron ; — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Les grandes manœuvres de Moscou, par Dikouschka. — Leperdit, maire de Rennes en 1793 ; (statue de M. d'Olivet), par O. Merson. — Les fêtes juives, par Lévy. — La Mode, par Luilka.

Explication des gravures, Récréations de la famille, Échecs, Rébus, Bibliographies.

En supplément : *La Bibliothèque* (fin), par Th. Gosselin.

Le numéro : 50 centimes.

MARCHÉS

LONGUÉ, 29 septembre

Blé-froment, l'h., 16 à 17 fr. — Seigle, 11 à 12 fr. — Orge, 10 fr. — Avoine, 9 à 9.50. — Pommes de terre, le d.-d., 1 25. — Foin, la charretée de 780 kil., 90 à 110 fr. — Paille, 50 fr. — Pain, les 6 kil., 1 80. — Beurre, le 1/2 kil., 1 20. — Œufs, la douz., » 90. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

BEAUFORT, 28 septembre

Pommes de terre, le double-décalitre, » 75. — Foin, la charretée (1,050 kil.), 145 fr. — Paille, 50 fr. — Pain, 1 80 les 6 kil. — Volailles (la couple), 5 50. — Beurre, le 1/2 kil., 1 25. — Petits vins rouges (230 litres), 50 fr. — Vins rouges, 1^{re} qualité, 400 fr.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2.25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, double épuration,

40 c. le 1/2 kilog.

Bougie, bonne qualité, 80 c. le paquet.

Chandelle perfectionnée, 1.90 le paquet

2 kilog 430.

Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e DOUET, notaire à Beaufort.

ADJUDICATION

Qui aura lieu le DIMANCHE 30 OCTOBRE 1892, à 1 heure de relevée, En l'étude et par le ministère de M^e DOUET, notaire à Beaufort,

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS

Situés en les communes de Chartrené, Vieil-Raugé, Pocé, Fontaine-Guérin, Beaufort et Brion.

Dépendant de la succession de M. CHARLES DRUILLET-DELISLE, de Beaufort.

La Terre du Prieuré, contenant.	66	h	99	a	40	c
La Terre de Villeguénais, de.	62	h	37	70		
La Propriété des Forges, de.	42	h	77	68		
La Ferme des Chesnières, de.	8	h	09	40		
La Propriété de la Brunellière, de.	27	h	34	40		
La Ferme de la Brardière, de.	18	h	35	92		
La Ferme de la Péguillière, de.	5	h	53	13		
La Ferme des Hamonnières, de.	12	h	31	90		
Les Terres de Révillon, de.	8	h	81	17		
Les Terres d'Olivet, de.	3	h	70	»		
Le Pré du Moulin, de.	»	h	73	»		
La Petite Closerie des Chromènes, de.	1	h	68	68		
La Propriété de Versailles, de.	18	h	64	47		
TOTAL DES CONTENANCES.	247	h	76	a	57	c

Pour plus de détails, voir les affiches.

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Maison L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis — Saumur

BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

A CÉDER CAFÉ

Très-bien achalandé

S'adresser à M. ROUX, expert, 47, rue Dacier.

AVIS

M^e GAUTIER ayant cessé ses fonctions de notaire à la résidence de Saumur, désire retirer son cautionnement.

MAISONS ET MAGASINS

A Louer présentement

Rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M. MEYER, rue d'Alsace, 43.

CHARCUTERIE située au centre un quartier populaire et commerçant, à Céder immédiatement pour cause de santé. Prix, 4,000 fr., dont 400 fr. comptant.

S'adresser à M. J. MACÉ, directeur des Affiches Angevines, 5, rue Voltaire, Angers. Renseignements gratuits.

Changement de Domicile

M. JOUAN, Entrepreneur de Peinture, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à partir du 25 Septembre les commandes seront reçues rue de la Porte Neuve, n° 7.

A LOUER MAISON NEUVE

Avec ou sans écurie

Place du Port-Saint-Nicolas, 3.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie, 21.

Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent: **une apprentie** pour les Modes et un **apprenti** pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITRÉ

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

ORIFLAMME, le litre 0,45

BOUGIES		PÉTROLES ININFLAMMABLES	
Bonne qualité, le paquet	0.75	En bidons plombés de 5 litres	
Première	0.83	Luciline, le litre	0.45
Extra	0.95	Oriflamme	0.50
A trous	0.90	Alcools à brûler, sans odeur	
— double pression	1.40	Blanc, le litre	4.30
Luxe	1.20	Rose supérieur,	1.50
Par 5 kilog. hors ville		Huile de colza double épuration,	1/2 litre 0.40
Remise des droits d'octroi		Triple épuration,	0.45
Chandelles à trous, le paquet	0.55	SUCRE, 1^{er} choix, le kilog., 1,05; SUCRE sclé, le kilog., 1,15	

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25			
Chartres	6	»	9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 3		
Château-du-Loir	10 43		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53		
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 16			
Linières-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»	6 6			
Vernantes	11 43		»	3 30	8	»	6 16			
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»	6 26			
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17	»	6 33			
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44		
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53		
Nantilly (arrivée)	12 28		»	4 22	8 41	»	7			
SAUMUR (État)										
(arrivée)	12 39		»	4 35	8 52	»	7 12			
(départ)	12 25	8 31	»	4 11	8 32	»	6 50			
Nantilly (départ)	12 32	8 37	»	4 23	8 43	»	7 2			
Chacé-Varrains	12 38	8 47	»	4 29	8 49	»	7 8			
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1	»	4 37	8 56	»	7 16			
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40		
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	8 24		
Niort			4 30	9 12	22	4 39		11 40		
Saintes			6 24	11 59		6 22		2 21		
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56		

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Semi		Expr.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 40		8 25		12 30	3 40		
Saintes					7 12	9 9	11 40		4 55	7 14		
Niort	5 25		9 42	10 51			2 39	5 4	5 48	9 15		
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18		
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7			9 28	10 34	11 40			
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36				
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41				
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14						
SAUMUR (État)												
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte		3 16	6 26	9 55					
(départ)		7 25	11 5		2 54	6 5						
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6	6 16						
SAUMUR (Orl.)												
(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7		
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18	6 29			11 7	12 16		
Vivv		8 11	11 49	»	3 30	5 57	6 43					
Blou		8 20	11 58	»	3 36	6 6	6 52					
Vernantes		8 33	12 11	»	3 49	6 19	7 6					
Linières-Bouton		8 46	12 23	»	4	6 31	7 18					
Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44			
Montreuil-Bellay		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 30		
Thouars		2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44		
Château-du-Loir		5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 45		
Chartres												
Paris												

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 35
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		8 8	4 58
Chinon	9 4	1 5	7 29		9 4	7 6

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25				
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52				
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36				
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15				
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10	39			
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50			
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1			
Doué	7 22	9 58	5 13	5 38	11 8			
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28			
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29			

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.		Omn.	
	matin	soir								
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15					
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54					
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23					
Baugé	6 32	9 12	12 16	1 50	8 34					
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43					
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54					
(départ)	7 38		1 31	2 21	9 22					